



18 Résidence les Sondres 76710 MONTVILLE

FICHE D'INSCRIPTION année 2024-2025 - Cours du 2 septembre 2024 au 27 juin 2025

A remettre dès le 1^{er} cours avec votre règlement

NOM et Prénom : **Date de naissance :** / /

ADRESSE :

Tél domicile : **Portable :**

Email lisible

Personne à contacter en cas d'urgence : NOM **TEL**

Activités	Jour	Horaires	Lieu	Cotisation	A PAYER
YOGA "sans dégâts"	Lundi	19h15-20h15	Le Bocasse	230 €	
Méthode De Gasquet	Mercredi	18h00-19h00	Montville (salle Merrien)	230 €	
CROSS TRAINING	Lundi	20h30-21h30	Le Bocasse	160 €	
PILATES	Lundi	18h00-19h00	Le Bocasse	210 €	
	Mardi	09h30-10h30	Montville (manoir)	210 €	
	Mardi	18h00-19h00	Montville (manoir)	210 €	
	Mardi	19h15-20h15	Montville (manoir)	210 €	
	Jeudi	09h30-10h30	Montville (salle Merrien)	210 €	
	Jeudi	18h15-19h15	Les Authieux Ratiéville	210 €	
PILOXING ®/ PILOXING KO®	Mercredi	19h15-20h15	Montville (salle Merrien)	170 €	
HIP HOP 8 -10 ans révolus	Lundi	17h15-18h15	Montville (manoir)	150 €	
HIP HOP 11-13 ans révolus	Lundi	18h15-19h15	Montville (manoir)	150 €	
HIP HOP adultes dès 14 ans	Lundi	19h15-20h15	Montville (manoir)	150 €	
ZUMBA® Adultes	Mercredi	20h30-21h30	Montville (salle Merrien)	160 €	
	Jeudi	19h30-20h30	Les Authieux-Ratiéville	160 €	
SOPHROLOGIE	Lundi	11h00-12h00	Montville (manoir)	220€	
		Gants de Piloxing	(facultatif)	20 €	
Cours d'essai ou cours individuel				10 €	
* L'adhésion à l'association est obligatoire.				Adhésion*	+ 10 €
** réduction de 20 euros pour 2 activités pratiquées par le même adhérent				Réduction**	- 20€ x
				TOTAL	

Paiement :

Espèces **6 chèques dont 1 pour l'adhésion** *à remettre lors de l'inscription, tous datés du même jour*

Droit à l'image : Je soussigné(e) autorise l'association Bly'n co Dance à photographier ou filmer la personne inscrite ci-dessus et à diffuser ces images.

Fait à **le**/...../..... **Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)**

Utilisation des données : l'association s'engage à ne pas céder les données fournies par les adhérents. Ces données sont utilisées à l'interne pour communiquer (téléphone portable / courriel).

TOUTE ACTIVITÉ COMMENCÉE EST DUE POUR L'ANNÉE COMPLÈTE.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.

TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS RÉGLÉ SA COTISATION SE VERRA INTERDIRE L'ACCÈS AUX COURS.